Foire aux Questions N°2
Avril 2019

<u>Thème : Règlements Sportifs Généraux FFBB - Délégué de club (responsable de salle)</u>

Aucun délégué de club n'était présent dimanche. Mon référent s'est donc proposé aux coachs et ils ont accepté mais le coach de Rezé n'a pas voulu noter mon référent même s'il était présent à la table, le coach a donc mis une personne non présente.

Les articles 3.6 des Règlements Sportifs Généraux FFBB et 1.3 du Règlement Disciplinaire Général FFBB indiquent que le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club. Celui-ci doit être licencié du club et majeur. C'est pourquoi, le référent ne pouvait donc pas être inscrit, il n'est pas licencié dans le club recevant.
Si cette obligation n'est pas respectée et qu'il n'y a pas de délégué, présent physiquement, qui se présente aux officiels, rien n'empêche dans les règlements la rencontre d'avoir lieu.
Cependant, peut être sanctionné toute personne physique et/ou morale « qui aura contrevenu aux dispositions des différents statuts ou règlements fédéraux, régionaux, départementaux ou de la Ligue Nationale de Basket-ball ».
En cas de problème, s'il n'y a pas de délégué de club, il faut IMPERATIVEMENT l'annoter sur la feuille en 'OBSERVATION' ainsi que sur le rapport l'absence de celui-ci.
En résumé, les arbitres doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer qu'un délégué du club soit présent à la table et qu'il soit inscrit sur la feuille avant la rencontre mais ne peut refuser de commencer la rencontre.

<u>Thème : Incident :</u>

Comment faire si le chronomètre tombe en panne pendant le match ?

Si le chronomètre mural tombe en panne au cours du match, il faut effectuer un rapport d'incident de matériel. Seul le 1er arbitre de cette rencontre doit effectuer un rapport d'incident pour expliquer les faits et l'envoyer au CD44.
L'incident devra être annoté sur la feuille de marque.
Il faut trouver des solutions pour finir le match. Vous pouvez utiliser un chrono portatif, un téléphone, un tableau pour marquer la minute, score. La personne à la table peut annoncer le temps. Le coach ou l'aide coach pourra venir demander à la table des éléments si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

A la mi-temps du match, le délégué de club informe les arbitres que le terrain doit-être libéré pour les besoins d'un entraînement de roller. Peut-on arrêter la rencontre et clôturer la feuille ?

Non, la rencontre doit IMPERATIVEMENT arriver à son terme et le délégué du club doit trouver une autre salle pour poursuivre le match.
Seul le 1er arbitre de cette rencontre doit effectuer un rapport d'incident pour expliquer les faits (salle ou matériel) et l'envoyer au CD44.
L'incident devra être annoté sur la feuille de marque.

A la fin du match, au moment de serrer les mains aux joueuses adverses, une des joueuses dit : "On vous a bien niqué" et les arbitres présents entendent la parole. Quelle réaction doivent avoir les arbitres ?

Les arbitres doivent reprendre la joueuse concernée IMMÉDIATEMENT et lui informer que cette parole n'a pas lieu d'être sur les terrains de basket et peut faire ÉVENTUELLEMENT lieu d'un rapport après match dans la case « INCIDENT ».

Un joueur s'est luxé l'épaule, il y a eu une intervention des pompiers. Le délégué de club a immédiatement rentré sur la feuille du match un incident. Or, nous avions vu lors des différentes matinées de formations qu'il fallait mettre un incident lorsqu'il y avait différents débordements comme l'envahissement du terrain par les supporters,

bagarres... Ce qui n'était pas le cas. Nous nous sommes donc retrouvé face au fait que nos feuilles de rapport ne correspondaient pas avec l'incident causé. Nous n'avons donc pas rempli de feuille cependant nous avons ajouté une réserve. Comment faut-il faire lors d'une situation comme ça ?

Vous ne mettez rien sur la feuille SAUF si vous avez eu l'intervention des pompiers. Dans la case OBSERVATION, rayez RESERVE et expliquez que vous avez eu une interruption de X temps suite à une blessure et qu'il y a eu l'intervention des pompiers. En ce qui concerne la joueuse, son nom n'a pas besoin d'apparaître, ce sont les assurances qui s'occuperont de sa blessure. Cela fait partie du sport. Seuls les arbitres ont autorité pour inscrire une réserve ou un incident sur la feuille de marque.

Voici différents faits pour effectuer un rapport d'INCIDENT :

- *Lors de l'échauffement de début de match, un joueur, un coach ou un accompagnateur vous insulte, vous tient des propos déplacés*
- *Mauvaise tenue des joueurs, remplaçants, entraîneurs, accompagnateurs et supporters*
- *Jets d'objets sur le terrain ou projectiles reçus*
- *Bagarre de joueurs sur le terrain*
- *Délégué de club incite le public contre les arbitres*
- *Matériel défectueux lors de la rencontre (lumière, chrono...)*
- *Terrain glissant*
- *Panneau cassé*
- *A la fin du match et/ou au retour des vestiaires, menaces ou insultes*
- *L'envahissement de l'aire de jeu ou de ses abords immédiats par le public*

Lors des salutations, le coach me tape fortement la main et me regarde en me disant que je devais arrêter l'arbitrage que je ne servais à rien sur le terrain et que je ne savais pas les règles. Il a également mentionné que c'était « minable ».

Quand un coach à la fin du match, a une attitude et des paroles déplacées, vous devez effectuer un rapport d'incident après match qui sera annoté sur la feuille électronique. Le 1er arbitre demandera au délégué du club d'aller chercher les capitaines (CAP) de chaque équipe afin qu'ils prennent connaissance des faits en signant la feuille électronique. Chaque officiel (table de marque – délégué du club et arbitres) devra effectuer individuellement un rapport circonstancié qui sera remis au 1er arbitre après le match. Le 1er arbitre enverra l'ensemble des rapports à l'organisme compétent dans les 24h ouvrables.

Quelques minutes avant le fait de jeu, le joueur responsable du contact suivant nous indique "Je vais changer de comportement, regarde-moi bien" suite à 1c1 où il estime être victime d'une faute qui n'a pas été sifflée. Une minute plus tard, sur une action en 1c1 en contre-attaque avec une action de tir où aucun contact n'est à sanctionner et les deux joueurs chutent derrière la ligne de fond de terrain, le joueur A s'est relevé rapidement et n'a pas regardé ou contourné le joueur B aussi il a voulu l'enjamber mais lui a clairement marché sur le visage. Ce geste a été sanctionné immédiatement d'une faute disqualifiante pour la dangerosité. Le joueur A responsable a contesté, pour lui il n'y a quasiment rien, il dit qu'il ne voit pas, qu'il ne fait pas exprès. Suite à cette disqualification du joueur, je demande au coach d'intervenir auprès du joueur afin qu'il aide à ce qu'il quitte l'enceinte de la rencontre conformément au règlement, il refuse ! Un joueur/arbitre régional du club A vient nous voir (alors que ce n'est pas son rôle) pour nous indiquer qu'un contact comme celui-ci c'est juste une faute simple. Pendant ce temps, dans le public, les arbitres sont traités de "guignols" et d'autres invectives par le public local.

Des actes de violence contraires à l'esprit sportif et au fair-play peuvent se produire pendant le jeu. Ces actes doivent-être immédiatement arrêtés par les arbitres et, au nécessaire par les forces chargées du maintien de l'ordre public.
L'arbitre qui disqualifie le joueur doit demander au délégué du club qui se situe aux alentours de la table et non à son coach d'intervenir pour prendre en charge IMMEDIATEMENT le joueur sanctionné et doit l'amener à se rendre dans son vestiaire ou à quitter la salle si cela est son choix pour toute la durée de la rencontre.
La réparation de la faute disqualifiante sera de 2LF sans rebondeur + REJ en zone avant avec 14 secondes de possession. Une D2 sera annotée dans la case des fautes du joueur et cette faute comptera dans les fautes d'équipe.
De plus, le délégué du club est le garant du bon déroulement de la rencontre, c'est pourquoi, il doit aussi intervenir vers le public pour calmer les esprits et remettre en place la personne qui est venue voir les officiels.
Dans tous les cas un RAPPORT D'INCIDENT doit être fait concernant la disqualification du joueur ainsi que pour le comportement du public en fin de match dans les vestiaires des arbitres.
L'incident doit-être annoté sur la feuille électronique et les rapports doivent être envoyés par le 1er arbitre à l'instance compétente dans les 24 heures ouvrables.

Règlement Spécifique Jeunes CD44

La zone press est-elle autorisée en U13 ?

La zone press est autorisée tout terrain en U13. (Voir Règlement spécifique jeunes, Saison 2018-2019, p.50)

Que faire lorsque des U15 semblent défendre en zone ? Les arbitres doivent rappeler le règlement mais y a-t-il une sanction à prendre ?

La défense de zone est interdite en U15. AUCUNE sanction ne doit être donnée. Prévenir le CTF Technique (Guénaël Lahonda) en lui envoyant un mail : ctf.technique@loireatlantiquebasketball.org

Un des coachs nous a expliqué que la trappe en zone arrière était interdite en U15 D1 ?

Faux, la trappe n'est pas interdite quelles que soit les catégories

Pour les rencontres jusqu'en catégorie U15 qui se jouent en 4X8, la durée de la mi-temps est-elle de 10 ou 15min ?

ARTICLE 16 - DUREE DES RENCONTRES

Dans tous les cas, le temps de jeu est décompté.

Catégorie	Durée de la Rencontre	Prolongation	Pause Mi-Temps
U09	4 x 6'	Match nul accepté	1' entre deux périodes, 5' entre les 2 mi-temps
U11	4 x 6'	2'	1' entre deux périodes, 5' entre les 2 mi-temps
U13 et U15	4 x 8'	3'	2' entre deux périodes, 10' entre les 2 mi-temps
U17M – U18F et U20	4 x 10'	5'	2' entre deux périodes, 10' entre les 2 mi-temps
Séniors et Réserves	4 x 10'	5'	2' entre deux périodes, 15' entre les 2 mi-temps

Thème : Entraîneurs : fonctions et pouvoirs – Art.7

Sur le championnat départemental, un coach a été inscrit sur l'E-Marque sauf que celui-ci n'est jamais venu au cours du match.
Comme le stipule la note « Entraineurs-Joueurs point 5 » celui-ci n'aurait normalement, pas dû être inscrit sur l'E-marque, et seulement le CAP en TITRE aurait dû être noté s'il n'y avait pas d'assistant, ce qui était le cas.
Comment peut-on clôturer l'E-Marque ? Peut-on changer le nom du coach ? Que peuvent faire les arbitres ?

Pour les championnats non nationaux une équipe sans entraîneur ni assistant peut avoir un capitaine-entraîneur qui fera office d'entraîneur et qui ne pourra donc avoir d'assistant (Art. 7.8 et 7.5 du règlement de jeu)

C'est pourquoi, il est très important que les arbitres s'assurent de la présence du coach au moment de la vérification des licences et c'est bien lui qui doit effectuer ses entrées en jeu.

De plus, si le coach n'est pas présent pour effectuer ses entrées en jeu et signer la feuille en début de match, il faudra changer son nom et le mettre à la place de l'assistant et l'assistant prendra le rôle du coach s'il y a un assistant.

Dans le cas, où il n'y a pas de coach et d'assistant coach, il faudra IMPERATIVEMENT mettre le CAPITAINE en TITRE qui aura le rôle de COACH et JOUEUR.

Si les arbitres ont omis d'effectuer cette démarche et qu'ils remarquent en fin de match que le coach inscrit n'était pas présent au cours de la rencontre, il faudra avant signature du 1er arbitre pour clôturer l'E-marque expliquer les faits dans la partie OBSERVATION.

Dans tous les cas, c'est la RESPONSABILITE des arbitres de s'assurer que ce soit bien le COACH qui soit présent et fasse ses entrées en jeu.

L'aide coach peut-il venir à loisir nous demander des éclaircissements sur nos décisions ou doit-il passer par le coach principal car il n'a pas arrêté pendant tout le match ?

Non, SEUL, l'entraîneur (coach principal) peut communiquer de façon courtoise avec les arbitres pendant la rencontre pour obtenir une information seulement lorsque le ballon est mort et le chronomètre de jeu est arrêté.
Soit l'entraîneur ou bien l'entraineur adjoint, mais UNIQUEMENT l'un des 2, est autorisé à rester debout pendant le jeu au même moment. Ils peuvent s'adresser verbalement aux joueurs pendant le jeu pourvu qu'ils demeurent à l'intérieur de leur zone de banc d'équipe.

<u>Thème : Comment jouer le ballon – Art.13</u>

Quand un ballon tombe involontairement sur un pied, doit on siffler ou justement on ne siffle rien et on laisse le jeu reprendre ?

Le ballon est tombé INVOLONTAIREMENT sur son pied, comme précisé dans le règlement cela n'est pas une violation et donc le jeu doit se poursuivre.

13.2 **Règle**

13.2.1 Un joueur ne doit pas courir avec le ballon, ni le frapper ou le bloquer délibérément du pied ou d'une partie quelconque de la jambe, ni le frapper avec le poing.

13.2.2 Cependant, toucher ou entrer en contact accidentellement avec le ballon avec une partie quelconque de la jambe n'est pas une violation.

Une infraction à l'Art. 13.2 est une violation.

<u>Thème : Contrôle du ballon – Art.14</u>

A1 contrôle le ballon dans sa zone avant et shoote à mi-distance. Le ballon rebondit sur l'anneau et quand B2 saute pour s'en saisir, bras tendus au-dessus de lui dans son cylindre, A3 arrive par derrière et lui ratisse les bras avec sa main (avant que B2 ne prenne possession de la balle). L'équipe A était dans la pénalité. L'arbitre siffle faute à A3, la faute est-elle défensive ou offensive ?

Les questions à se poser :

- *Qui avait le contrôle de la balle au moment de la faute ?*
- *AUCUNE des 2 équipes n'avait le contrôle de la balle car celle-ci était en l'air lors du tir*
- *Il faut siffler une faute défensive (taper) et non offensive car pas de contrôle de balle.*
- *L'équipe A était dans la pénalité donc il faut accorder 2LF pour B2 avec rebond*

Si c'était le joueur A3 qui avait eu le contrôle de la balle (balle dans les mains) et après avait effectué une faute alors celle-ci aurait été une FAUTE OFFENSIVE et aucun LF n'aurait été tiré et la REJ aurait été effectuée au point le plus proche de l'infraction.

Thème : Panier réussi et sa valeur – Art.16

Quand un joueur de l'équipe A marque contre son camp à qui est la remise en jeu ?

Il est important premièrement de déterminer si le panier est valide comme indiqué dans le règlement ci-dessous.

- **Si un panier est marqué involontairement contre ce camp, que doit-on faire ?**

  Si un joueur A marque accidentellement un panier depuis le terrain dans le panier de son équipe, le panier compte et doit être inscrit comme ayant été marqué par le capitaine en jeu de l'équipe adverse. Art.16 – 16.2.2
  La remise en jeu se fera en ligne de fond suite au panier marqué par l'équipe A.

- **Si un panier est marqué volontairement contre ce camp, que doit-on faire ?**

  Si un joueur A marque délibérément un panier depuis le terrain dans le panier de son équipe, c'est une violation et le panier ne compte pas. Art.16 – 16.2.3
  La remis en jeu se fera dans le prolongement de la ligne de LF face à la table pour indiquer que le panier n'a pas été validé par l'équipe B.

.

Thème : Remise en jeu – Art.17

Un joueur effectuant une REJ a une partie de son pied sur la ligne de touche sans la franchir totalement, l'arbitre doit-il siffler une violation ?

Non car le joueur effectuant la REJ n'a pas franchi totalement la ligne de touche. Les lignes du terrain de jeu font parties de l'extérieur du terrain.

Thème : Temps-mort Art.18 et Remplacement Art.19

Lors d'un tir au panier du joueur A45 à mi-distance, le ballon pénètre dans le panier. A ce moment, l'une ou les 2 équipes demande(nt) :

a- Un temps mort (TM)
b- Un remplacement

Réponse :

a) C'est une occasion de temps mort UNIQUEMENT pour l'équipe n'ayant pas marqué. Si un TM est accordé à l'équipe qui ne marque pas, les adversaires peuvent également bénéficier d'un TM et les 2 équipes bénéficient aussi d'un remplacement si elles le demandent.
b) C'est une opportunité de remplacement UNIQUEMENT pour l'équipe ne marquant pas le panier et seulement quand le chronomètre de jeu indique 2'00 ou moins dans le 4ème quart temps ou dans chaque prolongation. Si un remplacement est accordé à l'équipe n'ayant pas marqué, les adversaires peuvent également bénéficier d'un remplacement et les 2 équipes peuvent bénéficier aussi d'un TM si elles le demandent.

Attention SEULEMENT pour la catégorie Mini-Poussins(es) U9 et Poussin(es) U11, les remplacements sont AUTORISES sur panier marqué. Voir Règlement Jeunes CD44

Est-ce que les changements sont autorisés entre deux lancers-francs ?

Non, ils ne sont pas autorisés.
Le remplacement peut être fait avant le premier lancer-franc s'il a été demandé conformément auprès de la table de marque, et après le dernier lancer-franc s'il est marqué, mais JAMAIS entre deux LF. La série de LF ne doit pas être entrecoupée par un remplacement ou un TM.

Thème : Joueur et ballon hors des limites du terrain - Art.23

La balle a touché la tranche du panneau et j'ai sifflé sortie. Le coach de l'équipe A n'était pas d'accord avec ma décision et du coup la question des limites du terrain s'est posée (est ce que la balle était ou non sortie du terrain) ?

Le ballon est hors des limites du terrain lorsqu'il touche :

- *La face arrière du panneau et les supports (câbles, métal),*
- *Un joueur ou toute autre personne qui se trouve hors des limites du terrain*
- *Le sol ou tout objet situé au-dessus, sur ou hors des limites du terrain*

La tranche du panneau fait partie du terrain, il n'y a donc pas sortie.

Le ballon n'a pas été contrôlé par un joueur qui avec son élan sort du terrain puis revient et pose ses deux pieds sur le terrain et reprend le contrôle du ballon, dois-je siffler une violation ?

Si le joueur sort du terrain en ayant aucun contact avec la balle et qu'il revient sur le terrain en ayant les 2 appuis à l'intérieur il peut prendre le ballon. Le joueur n'est pas hors-jeu donc il ne faut pas siffler.

Thème : 24 secondes - Art.29

Le joueur A4 prend un tir. Le ballon touche l'anneau et le rebond est pris par la même équipe A (rebond offensif) qui récupère la possession du ballon. Combien de temps reste-t-il à l'équipe A pour attaquer (14s ou 24s) ?

Note FFBB - Article 29.2.5 : " A chaque fois que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, et que le ballon est ensuite contrôlé par la même équipe que celle qui en avait le contrôle précédemment, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à 24 secondes. "
Dans tous les cas le règlement des 14" secondes sur rebond OFF ne s'appliquent qu'en championnat de France Seniors donc pas en DEPARTEMENT.

NOUVELLES INTERPRETATIONS 2018

Reset du chrono des tirs (Int 29/50-32 à 36)

Le ballon rebondit sur l'anneau puis l'équipe A reprend le contrôle du ballon sur le terrain (ex : rebond) :
- S'il restait 20" au CT quand le ballon a touché l'anneau
- S'il restait 4" au CT quand le ballon a touché l'anneau
- Si l'équipe A reprend le contrôle du ballon en zone avant
- Si l'équipe A reprend le contrôle du ballon en zone arrière
- Si c'est à la suite d'un tir que le ballon touche l'anneau
- Si c'est à la suite d'une passe (même sur remise en jeu)
- Si un joueur B touche le ballon entre temps (sans le contrôler)

Dans tous les cas :
→ **Reset à 14 secondes (en Jeep Elite, Pro B, NM1, Espoirs, LFB et LF2)**
→ **Dans les autres championnats de France et territoriaux : → reset à 24" (décision de la FFBB, à cause du reset à 14" impossible du CT dans certains clubs quand le chrono tourne)**

NOUVELLES INTERPRETATIONS 2018

Reset du chrono des tirs (Int 29/50-37 à 45)

Le ballon rebondit sur l'anneau puis l'équipe A bénéficie d'une remise en jeu sans que le ballon ait été contrôlé auparavant par l'équipe B :
- S'il restait 20" au CT quand le ballon a touché l'anneau
- S'il restait 4" au CT quand le ballon a touché l'anneau
- Si l'équipe A reprend le contrôle du ballon en zone avant
- Si l'équipe A reprend le contrôle du ballon en zone arrière
- Si le ballon a touché l'anneau à la suite d'un tir
- Si le ballon a touché l'anneau à la suite d'une passe
- Si un ballon tenu a été sifflé
- Si le ballon a touché l'anneau lors d'une remise en jeu
- Si un joueur B a touché le ballon sans le contrôler

Dans tous les cas :
→ **Reset à 14 secondes (à tous les niveaux)**
Exception : si B2 a commis une violation ou une faute sur A2 alors que le ballon est revenu en zone arrière → 24" (29-46/54)

Ne pas confondre les 14" en zone avant après une faute offensive ou une violation de l'équipe adverse dans sa zone arrière.

NOUVELLES REGLES FIBA 2018

14 secondes sur remise en jeu en zone avant (Art. 29.2.3/4)

But : réduire le temps d'attaque et de donner davantage d'opportunités de marquer des paniers

Chaque remise en jeu effectuée **en zone avant - après une faute offensive ou une violation** de l'équipe adverse dans sa zone arrière (ex : 8 sec., REZ, charge, sortie du ballon …) **-** donnera droit à **14 secondes** pour l'adversaire pour tirer. Il doit y avoir changement d'équipe contrôlant le ballon

Thème : Contact : Principes Généraux – Art.33 – Zone des demi-cercles de non-charge – Art.33.10

Une joueuse va au double pas en percutant dans la raquette et en sautant elle donne un coup de genou sur le flanc d'une joueuse adverse qui venait gêner le shoot, elle marque. Je n'ai rien sifflé, car la joueuse adverse se trouvait dans le demi-cercle de non-charge et qu'il me semble que dans ce cas-là, aucune offensive ne peut être sifflée sur un contact en l'air. Or, mon collègue m'a fait remarquer à la mi-temps que cela concernait seulement les contacts sur le torse et que j'aurais donc dû siffler offensive. J'ai donc un doute !

Cela concerne tous les contacts et pas seulement ceux sur le torse. Comme indiqué dans le règlement (ci-dessous), l'attaquant n'a cependant pas le droit d'utiliser illégalement ses membres (exemple : pour se créer de l'espace et marquer plus facilement.)

33.10 **Zones des demi-cercles de non-charge**

Des zones des demi-cercles de non-charge sont tracées sur le terrain de jeu dans le but de signaler une zone spécifique pour l'interprétation des situations d'obstruction / charge (passage en force) sous le panier.

Dans toute situation de pénétration vers la zone de non-charge, tout contact provoqué par un joueur attaquant en l'air contre un défenseur à l'intérieur du demi-cercle de non-charge ne doit pas être sifflé comme une faute offensive, à moins que l'attaquant n'utilise illégalement ses mains, bras, jambes ou son corps. Cette règle s'applique lorsque :

- Le joueur attaquant contrôle le ballon alors qu'il est en l'air, **et …**
- Il tente un tir du terrain ou passe le ballon à un coéquipier, **et …**
- Le joueur défenseur a **un ou les deux pieds en contact avec** la zone de demi-cercle de non-charge.

Une faute offensive (charge) aurait dû être sifflée pour l'attaquante et le panier doit être annulé si celui-ci est rentré dans le panier.

Thème : Contact : Principes Généraux – Art.33

Lors d'une attaque de l'équipe A, A7, porteur du ballon, rentre dans le défenseur avec le coude du bras qui ne porte pas la balle. Que doit siffler l'arbitre ?

Tout dépend de la situation :

- *Si le joueur utilise son coude pour essayer de se créer un espace, pour aller marquer contre l'adversaire, contre son torse ou ses bras, il faut sanctionner d'une FAUTE OFFENSIVE.*
- *Si le joueur utilise son coude volontairement au visage du joueur, il faut sanctionner d'une FAUTE ANTISPORTIVE voire d'une FAUTE DISQUALIFIANTE en fonction de la gravité du geste.*

Thème : Faute technique – Art.36

Sur une remontée de balle, A1 dribble le long de la ligne de touche, A2 dépasse A1 en sortant du terrain pour revenir afin de réceptionner la passe. Je pense que j'aurais dû siffler faute technique, cela m'a surpris sur le coup et j'ai laissé jouer car il n'avait pas d'avantage sur la défense ?

Un joueur n'est pas autorisé à sortir du terrain (si l'acte est volontaire) sans l'autorisation de l'arbitre. Si le joueur ne prend pas un avantage, il faut avertir IMPERATIVEMENT et IMMEDIATEMENT au 1er ballon mort le joueur et l'entraîneur que sur une même situation similaire un des 10 joueurs de l'équipe avertit sera sanctionné d'une FT.
Si le joueur prend un avantage, il faut siffler une FT où à moins qu'il y ait violation du joueur qui est hors-jeu.

Quelle est la réparation pour une faute technique sifflée à l'encontre du banc d'une équipe ?

C'est le même principe de réparation qu'une faute technique joueur : 1LF pour l'équipe adverse et on reprend le jeu là où il s'était arrêté. La faute technique banc (B1) ne doit pas être reportée au verso de la feuille de marque.

Est-ce que l'on a le droit en tant qu'arbitre, d'intervenir auprès du coach à cause de son langage inapproprié envers ces joueuses de U15 (gros mots, limite de l'insulte) ?

Oui, l'arbitre est le garant du bon déroulement du match. C'est pourquoi, l'arbitre peut sanctionner un entraîneur ou/et un joueur qui aurait proféré des insultes virulentes envers autrui (entraîneur-joueur ou joueur-entraîneur ou joueur-joueur).

La joueuse a été avertie pour contestations et aussi pour son comportement car elle a en effet lancé la balle de force par terre en criant « Putain », aurait-il fallu la sanctionner d'un FT ?

Ce qu'il faut analyser :
La joueuse qui lance la balle contre le sol en disant « Putain » est-elle en colère après elle ou après vous ?

- *Si c'est vers elle, il faut la reprendre comme tu l'as fait. Très bonne gestion en l'avertissant elle s'est calmée, et cela a évité une faute technique.*
- *Si c'est destiné pour vous, il faut infliger directement une FT car la joueuse a manqué de respect envers le corps arbitral*

Une joueuse était allongée par terre pendant des lancers francs et je lui ai dit « relevez-vous sinon changement » elle s'est mise à genoux est-ce que je dois l'avertir d'une faute technique si elle recommence ou je ne lui mets rien du tout ?

Très bonne réaction de ta part de demander à la joueuse de se relever car cela n'est pas une attitude adaptée au basket. Un arbitre ne peut pas dire qu'il effectuera un changement, seul le coach peut demander à ses joueuses d'effectuer un remplacement SAUF si tu constates qu'elle est blessée et ne peut continuer à jouer ou saigne. Pour donner suite à la demande de l'arbitre elle se met à genoux, la joueuse est dans la provocation, il faut infliger IMMEDIATEMMENT une FT pour manque de respect envers le corps arbitral. C'est une attitude INACCEPTABLE au basket.

L'équipe A est en possession du ballon et une faute est commise sur un joueur de l'équipe A en action de tir. La réparation est de deux lancers francs. Entre temps un joueur de l'équipe B conteste et l'arbitre le sanctionne d'une faute technique. L'ordre de la réparation est 2 LF pour la faute + 1 pour la faute technique et la remise en jeu se fait à l'endroit où la technique a été sifflée et l'équipe A fait la remise en jeu ou on fait tirer la technique d'abord et ensuite les 2 lancers francs avec rebond ?

Dans cette situation, on "fige" le jeu. Il faut toujours réparer la faute technique (FT) d'1 LF AVANT d'effectuer toute autre réparation quelconque, qu'importe le reste. Ensuite, on reprend où le jeu s'est "figé", en l'occurrence par 2LF avec le rebond et le jeu continue.

L'arbitre siffle une faute (taper) à B1 sur l'action de tir de A2. La joueuse B1 conteste cette faute avec véhémence. L'arbitre l'appelle mais la joueuse ne vient pas voir l'officiel. Celle-ci est sanctionnée d'une faute technique (FT). Quelle est la chronologie des évènements ?

1LF pour la faute technique doit être administré IMMEDIATEMENT avant d'effectuer toute autre réparation par un joueur A désigné par l'entraîneur SANS rebond.
Puis ensuite tirer le 2LF de la faute pour A2 avec rebond.

Au cours de la rencontre, le coach A conteste la première décision que je prends, à savoir un marcher. Puis, il conteste une nouvelle fois, cette fois sur une violation des trois secondes en me disant, je cite : « Les trois secondes ne se sifflent plus dans le basket moderne ». La reprise de la mi-temps se fait et, à sept minutes de la fin du troisième quart-temps, je siffle un retour en zone et le coach pète littéralement un câble. Donc je vais le voir et je rentre en dialogue avec lui sans pour autant l'avertir.
Comment devais-je réagir par rapport à cela ?

Si un coach commence par contester votre 1ère décision au début du match, il faut IMPERATIVEMENT intervenir auprès de lui. Les arbitres ne peuvent pas laisser un tel agissement sans que celui-ci soit recadré immédiatement.
Si vous n'imposez pas de cadre dès la 1ère seconde, le match va être long et compliqué à gérer. Vous êtes les directeurs du jeu donc ce sont les arbitres qui imposent le cadre et non les entraîneurs !
De plus, si le coach pète un câble, après le coup de sifflet c'est IMMEDIATEMENT au moins une FT sans rentrer en contact avec lui. Le coach a dépassé les limites.
Les arbitres ne sont pas le défouloir et le punchingball des coachs, les officiels doivent sortir leurs armes et faire respecter l'ordre. Chaque partie doit rester à sa place.

Quand on siffle une faute technique est-ce le capitaine en jeu qui doit tirer le lancer franc ou un joueur désigné par le coach ?

C'est le coach qui désigne un des 10 joueurs pour effectuer la réparation de la FT.

Le joueur A7 était sur le banc et lors d'une faute sifflée par mon collègue, il a tapé dans la chaise et après l'a jeté par terre. Je lui ai mis une faute technique personnelle malgré qu'il soit sur le banc. Ai-je bien appliqué le règlement ?

Tous joueurs qui se situent dans la zone de banc sont sous la responsabilité du coach donc on ne peut infliger une FT nominative au joueur concerné. La faute technique doit être infligée à l'entraîneur et sera notée B1 car le joueur est remplaçant donc sous la responsabilité de son entraîneur.
Article 36.3.1 du règlement : Si une faute technique est commise : Par toute personne autorisée à s'asseoir sur le banc d'équipe, une faute technique sera alors infligée à l'entraîneur et ne comptera pas comme une faute d'équipe.

<u>Thème : FAS – Art.37</u>

Un joueur sanctionné de deux fautes antisportives, de deux fautes techniques ou d'une faute antisportive et d'une faute technique est disqualifié et doit donc quitter la salle ou rejoindre son vestiaire. Y a-t-il une tolérance à accorder pour qu'il reste sur le banc d'équipe ?

Non aucune tolérance pour le joueur disqualifié

Article 37.2.3 : Un joueur doit être disqualifié pour le reste de la rencontre lorsqu'il est sanctionné au cours du match de :

- *2 fautes antisportives, ou*
- *2 fautes techniques, ou*
- *D'une faute antisportive + d'une faute technique.*

Article 38.3.2 : Chaque fois qu'un fautif est disqualifié en conformité selon les articles correspondants de ce règlement, il doit se rendre et demeurer dans le vestiaire de son équipe pour toute la durée de la rencontre où il peut quitter le bâtiment si cela est son choix.

Au vu de ces deux articles, le règlement impose que le joueur n'ait plus de contact physique ou visuel avec la rencontre dès lors qu'il est disqualifié.

Une joueuse veut stopper le jeu en créant des contacts avec une certaine rudesse, mais elle montrait qu'elle allait jouer le ballon, doit-on siffler une FAS ?

Il ne faut pas que l'arbitre donne son appréciation, il faut être factuel concernant les contacts. Même si la joueuse a l'intention de jouer le ballon, il doit y avoir une FAS car rudesse. Un contact rude peut nuire à l'intégrité physique du joueur, il faut sanctionner.

A1 dribble vers le panier sur une contre-attaque dans sa zone arrière. B1 crée un contact illégal par derrière sur A1. L'arbitre siffle une FAS. Suite à ce fait de jeu, le coach A pénètre sur le terrain, énervé tout en se dirigeant vers la joueuse ayant commis la faute. Comment gérer cette situation ?

L'arbitre a sanctionné à bon escient le défenseur d'une faute antisportive (FAS) car le défenseur a créé un contact non nécessaire dans le but de stopper la progression de l'équipe attaquante lors d'une transition (montée de balle) sans jouer le ballon.
Le coach A pénètre sur le terrain, l'arbitre doit ramener le coach dans sa zone de banc et lui infliger une FT annotée (C1).

La réparation doit être la suivante :
Toujours réparer la FT avant tout autre situation soit 1LF tiré par n'importe quel joueur désigné par le coach B sans rebondeur
Puis réparer la FAS soit 2LF pour A1 sans rebondeur et REJ pour A en zone avant avec 14 secondes de possession.

A1 porteur du ballon, rentre dans le défenseur qui est en position légale de défense, avec le coude du bras qui ne porte pas la balle. J'ai sifflé faute offensive. J'aurais dû siffler une faute antisportive pour usage des coudes, comme pour le cas "balancer des coudes" ?"

- *Si le joueur utilise son coude pour essayer de se créer un espace pour aller marquer contre l'adversaire contre son torse ou ses bras. Il faut sanctionner d'une FAUTE OFFENSIVE.*
- *Si le joueur utilise son coude volontairement au visage du joueur. Il faut sanctionner au moins d'une faute antisportive voire d'une faute disqualifiante en fonction de la situation et de la gravité du geste.*

Le cas « balancer des coudes » ne s'applique pas dans cette situation. Balancer les coudes est dans la situation suite à un rebond ou à une prise à 2, une trappe pour se créer un espace ou intimider le défenseur.
Le cas de balancement des coudes dépend s'il y a un contact ou non.

- *Suite à un rebond, l'attaquant sort, balance ses coudes avec excès pour se créer un espace. Le défenseur proche de celui-ci n'a pas été touché, l'attaquant sera imputé IMMEDIATEMENT d'une FT.*
- *Si le défenseur reçoit un coup, il faut sanctionner au moins d'une FAS voire d'une faute disqualifiante en fonction de la situation.*

A12 part en contre attaque quand B15 attrape le pied pour empêcher la contre-attaque. J'ai sifflé une FAS pour contact non nécessaire ?

Prendre le pied d'une joueuse sur une contre-attaque est aussi une FAS pour le critère ''ne joue pas la balle ''.

Le joueur A9 a une U2 en cours de match, je lui siffle une autre U2 à quelques secondes de la fin du match. La table m'informe qu'il a 5 fautes personnelles et doit sortir, il revient donc sur son banc. Le match se termine sans incident supplémentaire. Le référent arbitre du club me signale que j'aurais dû le faire sortir de la salle car disqualifié. La table ne m'ayant signalé que les 5 fautes personnelles je ne me suis pas souvenu que je lui avais déjà sifflé une faute antisportive. Qu'aurais-je du faire ? Qu'aurait dû faire la table ? Quels sont les risques à ne pas le faire sortir de la salle à 10s de la fin de la rencontre ?

Effectivement, quand un joueur est sanctionné de deux fautes antisportives le joueur est disqualifié.
Article 37.2.3 du règlement : Un joueur doit être disqualifié pour le reste de la rencontre lorsqu'il est sanctionné soit de 2 fautes antisportives, soit de 2 fautes techniques, soit d'une faute antisportive et d'une faute technique.

La table aurait dû te dire qu'il y avait 2U2. Cela fait partie du briefing d'avant match avec la table de marque comment vous allez fonctionner ensemble au cours de la rencontre. Ce qui est aussi important, c'est de te souvenir avec ton collègue à quel joueur vous avez infligé une U2 car il y a une conséquence de DISQUALIFIER le joueur.

Il n'y a pas de risques en soi que le joueur ne soit pas au vestiaire, le seul problème c'est que si le joueur est sur le banc, en cas de bagarre par exemple il ne devrait pas être là. Il est important de faire respecter le point du règlement en ce qui concerne les joueurs disqualifiés.
Article 38.3.2 du règlement : Chaque fois qu'un fautif est disqualifié en conformité selon les articles correspondants de ce règlement, il doit se rendre et demeurer dans le vestiaire de son équipe pour toute la durée de la rencontre ou il peut quitter le bâtiment si cela est son choix.

<u>Thème : Lancers-francs – Art.42</u>

Est-ce que les rebondeurs ont le droit de lever les bras pendant qu'un adversaire tire ses lancers-francs?

Les joueurs peuvent lever les bras, mais n'ont pas le droit de DISTRAIRE le tireur comme noté dans l'article du règlement ci-dessous.

42.2.4 Les joueurs occupant les places de rebond doivent prendre des positions alternées dans ces places qui sont considérées comme ayant une profondeur d'1 mètre (figure 6).

Pendant les lancers-francs ces joueurs ne doivent pas :

- Occuper des places de rebond auxquelles ils n'ont pas droit,
- Pénétrer dans la zone restrictive, la zone neutre ou quitter la place de rebond avant que le ballon ait quitté la ou les main(s) du tireur de lancer-franc,
- Distraire le tireur de lancer-franc par leurs actions.

Si un défenseur agace ou nargue le tireur, il peut être sanctionné d'une faute technique.

- *Si le LF est marqué, un AVERTISSEMENT doit-être donné IMMEDIATEMENT au joueur et répercuté au coach concerné.*
- *Si le LF n'est pas marqué, une FT doit-être infligée au joueur concerné.*

Peut-on effectuer un changement entre deux lancers francs ?

Non, impossible le remplacement peut être fait avant le premier lancer-franc s'il a été demandé ou alors si le dernier LF est marqué mais JAMAIS entre deux LF. La série de LF ne doit pas être entrecoupée par un remplacement ou un TM.

Lorsqu'un joueur de l'équipe A shoote un LF et qu'un joueur de la même équipe mord la ligne et que le panier est rentré faut-il seulement l'accorder et faire une REJ pour l'équipe B ?

Si un LF est réussi et que la violation est commise par tout autre(s) joueur(s) que le tireur de LF :

- *Le point doit compter s'il est marqué*
- *La ou les violation(s) doit(vent) être ignorée(s)*

Dans le cas d'un dernier ou unique tir de LF, le ballon doit être accordé à l'adversaire pour une REJ depuis n'importe quel point de la ligne de fond.

Sur le dernier lancer franc une joueuse est passée derrière la joueuse au rebond et a reçu un coup au niveau du cou. Un des coachs me signale que c'est une violation de passer derrière sa joueuse qui va au rebond, alors que je siffle la faute pour le coup porté sur la situation hors ballon. Et j'ai confirmé ma décision ne sachant ce point du code de jeu."

Tu as bien fait, il n'existe pas de violation de ce type, on peut passer derrière tant que cela est légale, pas de prise d'avantage sur son joueur adverse. Bon coup de sifflet

Une joueuse avait un lancer franc à shooter. Pendant qu'elle tirait, le coach adverse nous a dit de stopper parce qu'il avait vu de l'eau au niveau de son banc et qu'il estimait qu'il fallait essuyer avant. La joueuse a quand même shooté et l'a manqué. J'ai alors dit qu'il y avait balle adverse au fond après avoir essuyé, mais ma collègue a dit qu'il fallait refaire le lancer (nous n'avions pas sifflé pour interrompre le lancer). Finalement nous avons refait le lancer. Était-ce la bonne décision ?

Avant d'effectuer le 2ème LF, les arbitres doivent s'assurer que tous les acteurs sont en place et qu'il n'y a pas de problème majeur. La joueuse tire son LF et le coach vous demande d'arrêter le jeu pour essuyer le sol. Seuls, les arbitres peuvent intervenir pour arrêter le jeu SOIT avant qu'elle tire son 2ème LF ou après que le ballon soit rentré dans le panier ou que le ballon soit contrôlé sur le terrain par une équipe sans désavantager l'une ou l'autre équipe. Il ne faut JAMAIS interrompre le jeu quand le joueur tire car vous vous mettez dans une situation délicate mais laisser l'action se terminer :

- Si le ballon est dans les mains du joueur quand vous sifflez, cela rend mort le ballon et aucun point ne peut être accordé et vous redonnez de nouveau un LF
- Si le ballon est en l'air quand vous sifflez, 2 cas :
    - Le ballon est dans le panier, le LF est accordé et REJ pour l'équipe adverse.
    - Le ballon est manqué, c'est une situation d'entre-deux, REJ suite à la flèche d'alternance.

Si vous estimez que le coach a volontairement déconcentré le tireur, dans ce cas il faut appliquer la règle ci-dessous :

<u>Article 36.2.1 du règlement :</u> Une faute technique est une faute de comportement de joueur sans contact comprenant mais non limitée aux faits de : Agacer ou narguer un adversaire.

<u>Interprétation 36.3 du règlement :</u>
Déconcerter le tireur sur un tir alors qu'un joueur est dans l'action de tir, les adversaires ne sont pas autorisés à déconcerter ce joueur par des actions telles que placer sa(ses) main(s) à proximité des yeux du tireur, crier fortement, taper lourdement des pieds ou taper des mains près du tireur. Procéder ainsi peut conduire à une faute technique si le tireur est désavantagé. Un avertissement peut être donné si le tireur n'est pas désavantagé.

36-4 Exemple Déconcerter le tireur sur un tir réussi ou raté
A1 est dans l'action de tir au panier lorsque B1 essaie de le déconcentrer en poussant des cris ou en tapant lourdement du pied sur le sol. Le tir au panier est :

a) réussi,
b) manqué.

Interprétation :
a) Le panier de A1 doit compter. B1 doit recevoir un avertissement qui doit aussi être communiqué à l'entraîneur B. Si les membres de l'équipe B ont déjà reçu un avertissement pour un comportement similaire, B1 doit être sanctionné d'une faute technique.
b) Une faute technique doit être infligée à B1.

En fonction de la situation rencontrée, il faut appliquer le règlement ci-joint.

Thème : Communication - réclamation – erreur rectifiable Art.44

A 10 secondes de la fin du 1er quart-temps, AK annonce un panier à 2 points puis rectifie sa gestuelle aussitôt pour l'accorder à 3 points. La table ne l'a pas vu. A la fin de ce 1er QT, le coach visiteur réclame la correction. L'aide-coach de l'équipe recevante menace alors les arbitres de poser une réclamation s'ils rectifient l'erreur à la table. Comment doivent réagir les arbitres ?

Lorsque les arbitres changent de décision au cours du match, il faut IMPERATIVEMENT que ce changement soit clair pour l'ensemble des acteurs et surtout pour la table afin d'éviter une réclamation. Les arbitres doivent s'assurer auprès de la table de marque que l'annonce de la gestuelle de tir a bien été comprise par un échange de regard et de s'assurer que le score soit correct au panneau d'affichage. Si la table n'a pas vu, l'arbitre peut arrêter le jeu immédiatement dès la découverte de l'erreur tant qu'aucune équipe n'est désavantagée (contre-attaque-tir au panier) pour aller voir la table et demander de corriger le score. Seul l'entraîneur ou le capitaine (CAP) en jeu peut poser réclamation donc pas l'aide-coach. L'arbitre est sûr à 100% que le tir est à 3 pts donc on ne peut pas le déjuger et l'erreur doit être corrigée. Les arbitres doivent accepter la réclamation après la correction de l'arbitre.

44-1 Principe Limite de temps pour rectifier une erreur

Pour être rectifiable, l'erreur doit être reconnue par les arbitres, les officiels de table de marque ou le commissaire, s'il y en a un, avant que le ballon devienne vivant après le premier ballon mort suivant la remise en marche du chronomètre de jeu à la suite de l'erreur. Il en est ainsi :

1. L'erreur se produit pendant un ballon mort	L'erreur est rectifiable
2. Le ballon est vivant	L'erreur est rectifiable
3. Le chronomètre de jeu démarre ou continue à courir	L'erreur est rectifiable
4. Le ballon est mort	L'erreur est rectifiable
5. Le ballon est vivant	L'erreur n'est plus rectifiable

Après la correction de l'erreur le jeu reprend et le ballon est accordé à l'équipe qui avait le contrôle du ballon ou qui avait droit au ballon au moment où le jeu a été interrompu pour corriger l'erreur.

Thème : Le Crew chief (1er arbitre) : Devoirs et Pouvoirs – Art.45

Le coach de l'équipe A s'est plaint à la mi-temps de ne pas pouvoir jouer le match avec son ballon plutôt que celui de l'équipe adverse que l'on utilisait depuis le début du match (qui soit dit en passant était bien meilleur) et m'a dit que ce n'était pas normal et qu'en tant qu'équipe à domicile ils devraient pouvoir choisir leur ballon, je lui ai donc répondu que dans tous les cas nous finirions le match avec le ballon avec lequel nous avions commencé. Mais je me demande donc s'il avait raison, y a-t-il des règles concernant le choix du ballon ?

Le Crew Chief doit choisir le ballon de jeu parmi 2 ballons usagés au moins, fournis par l'équipe locale. Si aucun de ces ballons ne convient comme ballon de jeu, il peut choisir le ballon de meilleure qualité disponible. Une fois la rencontre commencée, il est impossible de changer de ballon sauf cas exceptionnel (crevaison).